



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 261 - juillet 2014

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

SOMMAIRE

- 1 - Liberté pour Wafaa Charaf - Appel collectif - Page 1
 - 2 - Tunisie : le français Latécoère verse des indemnités records à des syndicalistes licenciées - Thomas Saint-Cricq - Page 2
 - 3 - Le 3 Octobre 2014, le procès contre Pinar Selek recommence, la solidarité continue ! - Page 4
 - 4 - GPA, Pourquoi c'est important - Appel collectif à signer - Page 4
 - 5 - LaTelec - Communiqué du Front Populaire Tunisie- Coordination Île de France - Page 6
 - 6 - 595 femmes de ménage grecques : 11 mois de lutte acharnée contre le gouvernement et la Troïka - Sonia Mitralias - Page 6
 - 7 - Jusqu'où les renoncements sur les droits des femmes ? - Collectif Droits des Femmes - Page 9
 - 8 - Le collectif Abolition2012 demande l'inscription de la loi sur la prostitution à l'ordre du jour du Sénat ! - Page 9
 - 9 - Prostitution : la commission spéciale du Sénat propose un texte bancal ! A suivre en plénière et à l'Assemblée nationale... - Mouvement du Nid - Page 10
 - 10 - A l'attention des Sénateurs/trices : Prostitution, stop à la banalisation, stop à l'impunité ! - Mouvement du Nid - Page 11
 - 11 - Contre sexisme et LGBTphobies ; Pour une école émancipatrice - SUD Education - Page 11
 - 12 - Une première manifestation réussie des femmes sans voile d'Aubervilliers - Annie Sugier, Ligue du Droit International des Femmes - Page 12
 - 13 - Le Droit à l'IVG exclu de la nouvelle loi sur le développement et la solidarité internationale ! - Médecins du Monde - Page 13
 - 14 - Najat Vallaud-Belkacem pour la pénalisation du client de la prostitution - Willy Le Devin - libération.fr - Page 14
 - 15 - Interview de Marie Jo Bonnet à propos de PMA et GPA - Page 15
 - 16 - Projection-débat du film "Yo decido" - Paris - 22 juillet - Page 17
 - 17 - Livre : *L'anatomie politique 2, Usage, déréliction et résilience des femmes* - Nicole-Claude Mathieu - Page 18
 - 18 - Film : « On a grèvé » - Réalisateur Denis Gheerbrant - Page 18
-

MOBILISATIONS

1 - Liberté pour Wafaa Charaf - Appel collectif

Nous avons appris l'arrestation de Wafa Charaf le 09/07/2014 à Tanger au Maroc. La police est venue la chercher au domicile de ses parents. Son crime ; « ne pas se rendre à une énième convocations au commissariat ». Les convocations au commissariat font partie du harcèlement auquel elle est soumise depuis qu'elle a déposé plainte pour enlèvement en avril dernier.

En effet, la jeune militante de Tanger a fait savoir Le 27 Avril 2014 qu'elle a été enlevée par des policiers en civil et jetée dans une voiture banalisée à la fin d'une manifestation ouvrière. Elle déclare avoir été séquestrée plusieurs heures, torturée et insultée avant d'être abandonnée au bord d'une route à 12 Km du centre ville.

Wafaa est une militante active de plusieurs organisations humanitaire, ouvrière et politique de Tanger. Tout semble indiqué qu'elle est victime de la vengeance des autorités car elle a osé dénoncer dans sa plainte les méthodes policières. Elle paye le prix fort de son engagement pour les droits des ouvrières des usines de la zone franche de Tanger et pour la démocratie et la liberté d'expression au Maroc.

Nous exprimons notre solidarité avec Wafaa et notre inquiétude sur son état de santé. Nous exigeons sa libération immédiate.

Premières signatures : Marie-Christine Vergiat Députée Européenne, Femmes Solidaires, Association Amel (Association pour la mixité, l'égalité et la laïcité en Algérie), Secrétariat national du secteur femmes de la voie démocratique, Femmes en Luth, Réseau Féministe «Ruptures», Ailes-fm (AILES femmes du Maroc), Enseignants Américains de NEA Peace & Justice Caucus (USA), Asdhom (Association de défense des Droits de l'Homme au Maroc), Femmes plurielles, F.T.C.R (Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux Rives), ATMF (Association des travailleurs maghrébins de France), AMF(Association des Marocains de France), AFASPA (association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique), La Voix Des Femmes Migrantes Au Maroc, Naila Wardi (militante féministe et politique tunisienne), Véronique Elie (militante associative), Rania Majdoub(militante féministe tunisienne), Lana Sadeq (militante associative palestinienne), Amina Khalid(militante marocaine des droits des femmes), Rafif Rifai(palsticienne et enseignante Syro-française)...

2 - Tunisie : le français Latécoère verse des indemnités records à des syndicalistes licenciés - Thomas Saint-Cricq

Deux déléguées syndicales tunisiennes d'une filiale du groupe aéronautique ont obtenu mardi près de 30 000 euros d'indemnités. Fondatrices en 2011 d'une section syndicale, elles avaient été licenciées en avril 2013, après deux ans de conflit portant sur l'amélioration des conditions de travail. Le bras de fer aura duré plus de trois ans. Il s'est achevé mardi 15 juillet par le paiement de lourdes indemnités de licenciements à des déléguées syndicales de l'usine LAtelec à Fouchana, dans la banlieue de Tunis.

En mars 2011 des ouvrières de LAtelec, filiale de la multinationale toulousaine Latécoère, se regroupent en syndicat pour faire améliorer leurs conditions de travail. Le régime autoritaire de Ben Ali est tombé deux mois plus tôt, et la parole est désormais libre dans la société tunisienne, y compris dans les entreprises pilotées par des actionnaires étrangers. Le groupe aéronautique français Latécoère est installé dans la capitale tunisienne depuis 2005. Il y fabrique des câblages électriques pour les avions qu'il fournit principalement à Airbus et Dassault. Jusqu'à l'apparition du syndicat en mars 2011, 430 salariés, dont 200 intérimaires, sont payés au salaire minimum en vigueur, soit autour de 120 euros par mois.

Dès le lendemain de la révolution, les salariés, constitués à 80 % de femmes, adhèrent en masse à ce nouveau syndicat directement affilié à l'UGTT, la principale centrale syndicale tunisienne. Menées par les déléguées Monia Dridi et Sonia Jbali, les ouvrières dénoncent des pratiques de « harcèlement sexuel », des heures supplémentaires non payées, et réclament des augmentations salariales conformes à leur niveau de qualification exigé - baccalauréat, bilinguisme français et arabe - ainsi qu'une extension de leurs congés payés, alors en dessous de la norme légale.

Après huit mois de bras de fer, ces revendications sont finalement acceptées par les dirigeants de LAtelec qui, tout en démentant les pratiques de harcèlement sexuel après avoir diligenté une « enquête interne », ratifient le projet de classification proposé par le nouveau syndicat en mai 2012.

Mais durant l'été 2012, Latécoère opère un changement à la tête de l'usine de Fouchana. La

nouvelle direction revient pas à pas sur les accords passés. « Il y a eu une volonté de nettoyer l'usine de ses syndicats », analyse-t-on du côté du comité de soutien français des ouvrières. À l'automne, 200 contractuelles sont licenciées et une centaine de titulaires sont mutées vers un autre site de production. Le groupe Latécoère rapatrie ses activités dans ses usines à Toulouse et au Mexique. La direction évoque avant tout un impératif économique : « Nous avons les carnets de commande pleins et avec les arrêts à répétition, le site de Fouchana était dans l'incapacité de produire dans nos besoins. »

Un nouveau syndicat, minoritaire, voit le jour au sein de l'entreprise et devient le principal interlocuteur de la direction. Le dialogue est alors rompu avec les déléguées affiliées à l'UGTT qui revendiquait, à sa création en 2011, près de 400 adhérents. Réduites au chômage technique durant des mois, les ouvrières tentent de médiatiser leur cause par des manifestations à Tunis et devant l'ambassade de France, le 30 mars 2013.

Un mois plus tard, dix d'entre elles, dont deux déléguées syndicales UGTT, sont licenciées. Latécoère, par l'intermédiaire de l'ancien journaliste Jean-Christophe Giesbert, consultant en communication pour le groupe, avance aujourd'hui « des violences et une atteinte à l'outil de production » pour justifier les licenciements. Des licenciements nécessaires « au vu de la gravité des faits », affirme le groupe.

Au bout d'un an de conflit, plusieurs des ouvrières mises à la porte sont réintégrées mais les évictions de quatre d'entre elles, dont les deux responsables syndicales, sont maintenues. Réclamant sans succès leur réintégration au sein de l'entreprise depuis, l'ex-salariée Houda Talgi, 29 ans, et la déléguée syndicale Sonia Jbali, 36 ans, entrent le 16 juin en grève de la faim. La méthode radicale suscite l'émoi des médias, et la demande de réintégration est largement diffusée en France par la CGT Latécoère et par deux comités de soutien très présents sur les réseaux sociaux. Le dialogue reprend fin juin 2014 entre les ouvrières et la direction de LATelec, et nécessite la médiation des secrétaires généraux nationaux de l'UGTT.

Les négociations se déroulent dans « une grande tension », selon une proche du dossier, et finissent par aboutir à un accord historique, alors que l'état de santé des grévistes se détériorait de manière inquiétante. Deux des ouvrières sont réincorporées au sein de l'usine, et les deux déléguées syndicales, Monia Dridi et Sonia Jbali, perçoivent des indemnités équivalentes à 7 années de salaire. Une demi-victoire pour les ouvrières. Comme l'a toujours souhaité LATelec, les deux militantes Monia Dridi et Sonia Jbali ne réintégreront pas l'entreprise. Ni aucune autre d'ailleurs, selon l'aveu de Monia Dridi, 32 ans. « Jamais je ne retrouverai un emploi. Lorsqu'on dit qu'on a travaillé à LATelec, on est sûr d'être refusée », expliquait-elle par téléphone avant la signature de l'accord.

59 mouvements sociaux en l'espace d'un mois : Pourtant, le montant des indemnités, soit une somme située aux alentours de 60 000 dinars (environ 30 000 euros) pour chacune des deux ex-déléguées, montre que le conflit n'a pas été vain et que les syndicats constitués après la révolution sont désormais capables d'instaurer un rapport de force avec des managers étrangers. « C'est la première fois que l'on voit des indemnités de licenciement aussi importantes. C'est six fois le montant de ce que peut proposer un tribunal des prud'hommes dans un cas similaire », détaille Charfedine El Kellil, avocat pénaliste et collaborateur de l'Observatoire social tunisien.

Le conflit social de Fouchana est que le fruit d'un contexte d'explosion sociale dans le pays, où le taux de chômage reste supérieur à 15% depuis la révolution. Si les statistiques détaillées manquent dans le domaine, le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux a recensé à titre d'exemple plus de 59 mouvements sociaux en l'espace d'un mois en novembre 2013.

Avec l'accord obtenu par les ouvrières de Fouchana, la tendance n'est pas près de s'inverser. D'une part, la libéralisation de la parole et l'instabilité politique observée depuis janvier 2011

confèrent une position de force jamais vue à l'UGTT, qui tenait déjà un rôle de contre-pouvoir important depuis sa création en 1946. D'autre part, la législation tunisienne n'offre que peu de garanties aux travailleurs et reste très complaisante avec les investisseurs étrangers. « Dans chaque secteur, les syndicats procèdent à la comparaison avec un travailleur marocain et un travailleur européen, et c'est à chaque fois pour le travailleur tunisien que les conditions de travail sont les plus dégradées », explique Me El Kellil. « On a quasiment abandonné l'embauche en CDI, les entreprises enchaînent les CDD de 6 mois avec des délais de carence, et tout cela dans un cadre très légal. Le code d'incitation aux investissements promulgué sous Ben Ali avait fait de la Tunisie un paradis aux yeux des multinationales étrangères en proposant jusqu'à 80 % d'exonération fiscale. Le nouveau code adopté en 2013 promet encore plus d'avantages fiscaux ! » poursuit-il.

Pourtant, d'après l'Observatoire social de Tunisie, près de 200 entreprises étrangères ont quitté le pays depuis la révolution, sur fond d'insécurité et surtout de l'émergence des syndicats dans le secteur privé. Des départs entrepris parfois dans la brutalité. En 2013, le groupe textile belge Jacques Bruynooghe Global fermait cinq de ses usines sans le moindre préavis, laissant 311 employés sans travail. Le groupe belge a été condamné depuis.

Avec l'émergence des syndicats du secteur privé et la multiplication des mouvements sociaux, la Tunisie gomme peu à peu son image de « paradis » des investisseurs. Mais la culture du dialogue social, « encore embryonnaire » en Tunisie, et les pratiques de management en vigueur issues des années Ben Ali promettent d'autres bras de fer aussi radicaux que médiatiques. En avril 2013, cinq syndicalistes de Teleperformance, le leader mondial des centres d'appels téléphoniques, qui emploie 6 000 personnes en Tunisie, avaient entamé une grève de la faim pour protester contre des licenciements jugés abusifs. Aujourd'hui encore, un autre salarié tunisois refuse de s'alimenter après son licenciement par une filiale de l'entreprise française Leman Industrie.

3 - Le 3 Octobre 2014, le procès contre Pinar Selek recommence, la solidarité continue !

Nous venons d'apprendre que le procès contre Pinar Selek va recommencer le 3 Octobre. 16 ans de procédure et ce n'est pas fini ! La torture continue. La 9ème Cour de Cassation a annulé sa condamnation à la prison à perpétuité le 11 juin 2014 mais rien n'est gagné. L'affaire est renvoyée devant une nouvelle Cour Pénale qui va recommencer le procès. C'est la 15ème Cour Pénale. Et la première audience sera le 3 Octobre 2014. Les avocats organisent la défense et préparent leurs plaidoyers et nous serons toutes et tous là pour cette prochaine bataille. Ils ont reculé une première fois; nous continuons d'avancer et bâtissons de nouvelles solidarités. La répression ne fait pas taire celles et ceux qui croient à la justice et à la liberté. Après 16 ans de luttes, le procès n'est pas terminé. Mais la solidarité non plus ! Le collectif de solidarité avec Pinar Selek

www.pinarselek.fr

4 - GPA, Pourquoi c'est important - Appel collectif à signer

Monsieur le Président de la République, En tant que Président de la République française, en février 2013, vous avez pris un engagement formel contre l'entrée en France des contrats de mère-porteuse, désignés aujourd'hui « gestation pour autrui » ("GPA"), affirmant votre ferme opposition. Vous réitériez ainsi votre constante et formelle opposition à cette pratique.

Le contrat de mère-porteuse est en effet contraire au principe de respect de la personne, aussi bien la personne de la femme qui porte l'enfant commandé, que le respect de la personne de l'enfant, objet du contrat, commandé par une ou deux personnes, qui se développe dans le ventre de la « porteuse », puis livré. Les êtres humains ne sont pas des choses et nous sommes confiants dans votre engagement à être le gardien, en tant que Président de la République, de

cette valeur fondamentale de notre société.

Mais le 26 juin 2014, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France en ce qu'elle exclut de son droit une telle transaction sur femme et enfant. Non seulement, le droit français déclare les conventions de gestation pour autrui atteintes de nullité absolue, mais encore la Cour de cassation s'oppose à ce que les filiations issues de conventions organisées à l'étranger soient transcrites sur l'état civil français. En effet, si notre droit l'admettait, alors ce contrat, pourtant contraire à l'ordre public, aurait de fait la même efficacité qu'un contrat valable, ce qui est la seule chose recherchée par les parties à ce contrat.

La CEDH a sanctionné la France pour l'état de son droit, pour atteinte au « droit à la vie privée et familiale d'enfants » nés à l'étranger en exécution de contrats de mères porteuses, en estimant que le droit français aurait dû reconnaître la filiation à l'égard du père, puisque du fait de l'insémination de la mère-porteuse par le sperme du client, ce dernier est le « père biologique » de l'enfant.

Nous nous adressons à vous car une telle décision met en péril votre constant engagement, rappelé en 2013. En effet, si la France plie, si les filiations des enfants issus de contrats de mères porteuses faites à l'étranger sont inscrites à l'état civil français, alors le marché des bébés devient de fait efficace. Le contrat de mère porteuse fait à l'étranger sera aussi efficace que s'il était licite.

Une fois cela acquis, Monsieur le Président, comment allez-vous expliquer aux françaises et aux français que, s'ils ont de l'argent, ils pourront aller acheter un bébé à l'étranger et le faire inscrire comme leur fils ou leur fille sur l'état-civil français, tandis que s'ils ne sont pas assez fortunés, ils devront subir l'interdiction qui demeurerait en droit français applicables aux contrats de mère-porteuse réalisés en France ? Et comment interdire cette pratique en France si l'on en reconnaît les effets en France sous le prétexte qu'elle aurait été mise en œuvre dans un pays où elle est autorisée ? Cette position ne sera pas tenable. Vous devrez céder. Vous devrez admettre le marché des mères en France. Vous serez alors contraint de renoncer à votre engagement solennel.

Personne ne croira que ces contrats puissent être faits de façon « éthique » car chacun sait que c'est avant tout affaire d'argent pour les intermédiaires qui prospèrent aujourd'hui sur la détresse des couples qui n'ont pas d'enfants, qu'ils soient hétérosexuels ou homosexuels.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous vous demandons, au nom de votre engagement constamment exprimé, de vous opposer publiquement à l'admission par le droit des contrats de mère-porteuse, ces mères dont les droits sont piétinés, ces femmes pour lesquelles vous avez pris fait et cause en 2013, droits aujourd'hui remis en cause et compromis par la Cour.

Il est concevable de trouver des solutions techniques pour améliorer la situation juridique des enfants présents sur le sol français, sans succomber à ce qui est un triomphe de l'industrie de l'enfantement sur commande, et sans que cela leur coûte le statut d'être humain par la reconnaissance de l'efficacité du contrat de mère-porteuse qui les a désignée comme une chose désirée, commandée et livrée.

Ainsi, la France pourra justifier de ne pas transcrire les filiations car cela serait admettre l'efficacité des contrats de mère porteuse à l'étranger et bientôt en France, puisqu'elle aura modifié le statut de l'enfant.

Parce que c'est la défense des femmes et des enfants qui est en jeu, nous vous demandons également de renforcer le dispositif législatif de lutte contre la prospection de clients français par les agences de mères porteuses et de porter un projet de convention internationale visant à prohiber la pratique des mères porteuses et à lutter par le pénal contre cette pratique, à l'image de la convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre plus

haute considération.

Pour signer :

http://secure.avaaz.org/fr/petition/Monsieur_le_President_de_la_Republique_protegez_les_femmes_et_les_enfants_des_contrats_de_mere_porteuse_GPA/edit/

*Premiers signataires : Eliette Abécassis (écrivain), Sylviane Agacinski (philosophe), Marie-Josèphe Bonnet (historienne des femmes), Pierre Courbin (psychiatre), Marie-Anne Frison-Roche (Professeur de Droit à Sciences Po), Alice Ferney (écrivain), Brice Couturier (producteur de radio et écrivain), Laurent Bouvet (Professeur de Sciences Politiques à l'UVSQ), Fabrice d'Almeida (Professeur d'Histoire à l'Université), Nicole Notat (secrétaire générale de la CFDT de 1992 à 2002, présidente de Vigéo), Martine Segalen (ethnologue), Pierre-Michel Menger (Professeur au Collège de France), Suzanne Rameix (philosophe spécialiste de l'éthique médicale), Olivier Poivre d'Arvor (écrivain et diplomate, directeur de France Culture), Jocelyne Fildard (co-présidente de la Coordination Lesbienne en France), Marie-Josèphe Devillers (co-présidente de la Coordination lesbienne en France), Catherine Morin Le Sech (co-présidente de la Coordination lesbienne en France), Marie Balmay (psychanalyste et essayiste), Odile Macchi (membre de l'Institut), Aude de Thuin (fondatrice du Women's forum), Nathalie Heinich (sociologue, directeur de recherche au CNRS), Catherine Labrusse-Riou (professeur émérite à l'École de Droit de l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I)), Jean-Noël Tronc (directeur général de la SACEM), Manuel Maidenberg (pédiatre), Hervé Chneiweiss (neurobiologiste, président du comité d'éthique de l'Inserm, membre du CCNE, membre du CIB de l'Unesco), Catherine Paley-Vincent (avocat à la Cour), Jean-Pierre Winter (psychanalyste et essayiste), Jean-Philippe Mallé (député et conseiller général des Yvelines), Catherine Dolto (médecin pédiatre, haptothérapeute et écrivain).
Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (CADAC) : Maya Surduts, Nora Tenenbaum, Collectif National pour le Droit des Femmes (CNUF) : Maya Surduts, Suzy Rojzman, Réseau "Encore féministes, aussi longtemps qu'il le faudra" : représentante Annick Boisset, Cercle d'Etude de Réformes Féministes, Coordination lesbienne en France...*

INTERNATIONAL

5 - LaTelec - Communiqué du Front Populaire Tunisie- Coordination Île de France

Le FP IDF félicite les camarades syndicalistes de la SEA Latelec pour l'accord signé suite à leur long combat pour les droits syndicaux en Tunisie. Nous sommes soulagés par l'arrêt de la grève de la faim qui a duré 26 jours et qui a mis la vie de nos camarades Sonia et Houda en danger.

Nous nous réjouissons de la réintégration de Houda et Rachida bien que nous aurions préféré la réintégration des quatre, mais Sonia et Monia conscientes que dans l'intérêt de toutes il fallait se résoudre à accepter une indemnité de licenciement pour ne pas mettre la vie des deux grévistes de la faim plus en péril.

L'accord a donc été signé mardi 15 Juillet 2014 à 15H00 dans les locaux de l'UGTT Ben Arous, ensuite la suspension de la grève de la faim fut annoncée par Monia et Sonia et une conférence de presse sera organisée demain mercredi 16 juillet 2014 pour donner de plus ample détails sur le dénouement de cette lutte exemplaire.

Bravo à nos camarades d'avoir résisté à l'hégémonie patronale et merci à tous ceux qui ont cru en leur lutte et qui les ont soutenues. Ce n'est qu'une bataille gagnée, la lutte continue et le droit syndical devra être reconnu dans toutes les entreprises implantées en Tunisie.

Vive la lutte des syndicalistes de SEA Latelec ; Vive la lutte des tous les syndicalistes tunisiens

6 - 595 femmes de ménage grecques : 11 mois de lutte acharnée contre le gouvernement et la Troïka - Sonia Mitralias

Après 11 mois d'un long et âpre combat, limogées depuis septembre, mises sous statut de "disponibilité", soit licenciées au bout de huit mois, 595 femmes de ménage de la fonction publique sont devenues l'incarnation, le symbole, l'âme, la vie même de la résistance la plus farouche contre la politique de rigueur en Grèce ! Ces femmes sont devenues tour à tour « sujet politique » et le leadership de toute la résistance actuelle contre la politique de la Troïka, osant affronter un ennemi aussi puissant que le gouvernement grec, la Banque centrale européenne, la

Commission et le [FMI](#)...

Et pourtant, après ces 11 mois de combat, après avoir défié et être devenues l'ennemi principal du gouvernement et de la [Troïka](#), après avoir court-circuité la mise en œuvre des mesures de rigueur, après une présence très médiatisée sur la scène politique, ces femmes de ménage en lutte ne sont toujours pas considérées comme sujet politique par les opposants à l'austérité.

Et pourtant, depuis le début des mesures d'austérités infligées par la Troïka, les femmes ont pris la rue en masse et leurs résistances semblent avoir une dynamique propre toute particulière et riche en leçons politiques.

Durant ces quatre ans de politiques d'austérité qui ont transformé la Grèce en un amas de ruines sociales, économiques et surtout humaines, on n'a parlé que très peu de la vie des femmes et bien sûr encore moins de leurs luttes contre les diktats de la Troïka. C'est donc avec surprise que l'opinion publique a accueilli cette lutte exemplaire faite entièrement par des femmes. Mais est-ce vraiment une surprise ? Elles ont participé en masse aux 26 grèves générales. Dans le mouvement des indignés, elles occupaient les places, elles campaient, manifestaient. Elles se sont mobilisées en première ligne pour l'occupation et l'autogestion de l'ERT,* Exemplaires, elles étaient l'âme des assemblées des grévistes des administrateurs universitaires dans l'éducation et les universités contre la « disponibilité » c'est-à-dire le licenciement après 8 mois avec 75 % de leur salaire. 25 000 fonctionnaires de l'État, en majorité des femmes, seront concernés par le dégraissage des services publics. Elles constituent aussi l'écrasante majorité (95 %) des volontaires du Mouvement de Solidarité et des dispensaires autogérés qui essaient de faire face à la crise sanitaire et humanitaire.

La participation massive des femmes aux mouvements de résistance contre la destruction de l'État social par les politiques de l'austérité, n'est donc pas une surprise, elle n'est pas due au hasard : d'abord, et nous le savons, la condition des femmes est dans l'œil du cyclone de l'austérité. La destruction de l'État social et des services publics fait exploser leur vie : en tant qu'employées majoritaires dans la fonction publique et en tant qu'usagères principales des services publics, les femmes sont doublement impactées par les coupes de tous genres. Elles ont donc mille raisons pour ne pas accepter la régression historique de leur condition de femmes, qui équivaldrait à un véritable retour au 19^e siècle !

C'est vrai que, dans un premier temps, elles ne se démarquaient pas en tant que « sujet politique femmes », partageant les mêmes revendications et les mêmes formes de luttes avec les hommes dans les mouvements. Elles y étaient nombreuses, c'est tout.

Mais déjà, dans la lutte pionnière contre l'extraction d'or dans la région de Skouries, à Chalkidiki au nord de la Grèce, s'opposant à la société canadienne multinationale « Eldorado », les femmes se sont très vite distinguées par leurs formes de lutte et leur radicalité. Et si la presse et l'opinion publique ignoraient l'incidence de leur identité de genre sur la façon de lutter, la police ne faisait pas autant ! En effet, la police anti-émeute avait ciblé tout particulièrement les femmes, utilisant une répression féroce et sélective pour terroriser toute la population à travers ELLES, pour anéantir toute désobéissance et tout mouvement de résistance. Criminalisées, emprisonnées, elles ont subi des violences humiliantes, aussi sexuelles et... spécifiques à leur corps et à leur...genre !

Dans un second temps, les femmes ont exprimé des initiatives et formes de luttes propres à elles. Tout a commencé quand, pour imposer la partie la plus dure de son programme d'austérité et satisfaire les engagements à l'égard de ses créanciers, le gouvernement a ciblé en toute priorité les femmes de ménage du ministère des Finances, de l'administration fiscale et des douanes. Il les a placées dans le mécanisme de disponibilité déjà depuis fin août dernier, ce qui se traduit par ce qu'elles touchent les trois-quarts de leur salaire de 550 euros pendant huit mois avant qu'elles soient licenciées définitivement. Le gouvernement a suivi exactement la même

stratégie qu'à Skouries. L'objectif : s'attaquer d'abord aux plus faibles et les moins susceptibles d'être soutenues...c'est-à-dire les femmes de ménage, pour ensuite faire passer le gros des employés à la trappe, c'est-à-dire aboutir au licenciement des 25 000 fonctionnaires publics !... Et cela dans un moment où les mouvements de résistances étaient saignés à blanc par l'austérité sans fin, étant atomisés, fatigués, extenués, vulnérables...

Il croyait qu'avec « cette catégorie de travailleurs », ces femmes pauvres de « basse classe » touchant des salaires d'à peine 500 euros et, croyait-il, pas très intelligentes (d'où le slogan des femmes de ménage : « Nous ne sommes pas des connasses, nous sommes des femmes de ménages »), il aurait vite fini par les écraser comme des mouches. Le but étant de privatiser le travail des femmes de ménage pour en faire cadeau aux entreprises privées de nettoyage. Ces sociétés mafieuses connues pour être des champions de la fraude fiscale, réembauchent avec des salaires de 200 euros par mois, soit 2 euros par heure, avec assurance partielle, sans aucun droit du travail, ce qui équivaut à des conditions de semi esclavage et de galère.

Ces femmes limogées et sacrifiées sur l'autel de l'anthropophagie de la Troïka, ces femmes de 45 à 57 ans, souvent monoparentales, divorcées, veuves, endettées, ayant à leur charge des enfants ou maris chômeurs ou des personnes handicapées, se trouvant devant l'impossibilité de toucher prématurément leur retraite et cela après plus de 20 ans de travail, et dépourvues de toute possibilité de retrouver du boulot, ont alors décidé de ne pas se laisser faire. Elles ont pris leur vie en mains !

Et voilà qu'une poignée de femmes décident de bousculer les routinières formes de lutte des syndicats traditionnels. Quelques-unes prennent l'initiative de s'organiser par et pour elles-mêmes, un noyau des femmes de ménage qui avaient déjà lutté et gagné 10 ans plus tôt pour obtenir des contrats de longue durée. Elles ont travaillé comme des fourmis, tissant patiemment une toile d'araignée à l'échelle du pays... Et comme ces servantes du ministère des Finances ont été jetées dans la rue et que faire la grève n'a plus de sens dans leur cas, elles ont décidé de faire un mur humain avec leur corps dans la rue, devant l'entrée principale du Ministère des Finances à la Place de « Syntagma », la place devant le Parlement, la place la plus emblématique du pouvoir... Ce n'est pas un hasard que ce soient des femmes qui ont fait naître des formes de lutte pleines d'imagination. Déconsidérées à cause de leur genre et de leur classe sociale, marginalisées par les syndicats et n'ayant point de liens avec les organisations traditionnelles de la gauche grecque, elles ont dû faire du bruit pour être audibles, pour se faire entendre, elles ont dû se créer une image pour être visibles !

Aux grèves passives, aux journées d'actions éphémères et inefficaces, elles ont substitué l'action directe et collective. Elles misent sur la non-violence, l'humour et le spectaculaire. Avec des couronnes d'épines sur la tête à Pâques, avec la corde passée autour de leur cou devant le siège du parti de la Nouvelle Démocratie, avec de la musique et des danses elles réclament : la réembauche pour toutes et tout de suite ! Tout cela est inédit en Grèce...

Elles occupent et bloquent l'accès au Ministère, et surtout elles pourchassent les membres de la Troïka quand ils veulent entrer au Ministère (!) les obligeant à fuir en courant et à prendre la porte de service, ensemble avec leurs gardes du corps. Elles affrontent et se battent corps à corps avec les unités spéciales de la police. Tous les jours, elles inventent des nouvelles actions, qui sont reprises par les médias, elles alertent toute la population : en somme, elles brisent l'isolement. Et voici que, ce qui d'habitude était représenté par une statistique sans vie et sans âme, par le chiffre du record du chômage, de la pauvreté, voici que ces « abstractions » s'humanisent, acquièrent un visage, deviennent des femmes en chair et en os, qui en plus ont une personnalité et une volonté politique propre. Elles s'appellent Litsa, Despina, Georgia, Fotini, Dimitra... Et avec leur exemple, leur courage, leur persévérance, leur rage de vaincre, elles redonnent espoir à toutes les victimes de l'austérité...

Mais attention, les forces antiémeutes brutalisent presque quotidiennement ces femmes, pour l'exemple, car leurs patrons craignent la contagion. Et c'est toute la Grèce qui assiste au triste spectacle de ces femmes souvent âgées qui, jour après jour, sont piétinées, maltraitées et blessées par des Rambos de la police, qui auraient pu être leurs fils ! Et pourquoi ? Parce que c'est la Troïka elle-même qui veut les abattre, parce qu'elles sont l'exemple à imiter par tous les opprimés, parce elles sont à la pointe de la contestation anti-austérité, non seulement en Grèce mais partout en Europe. Parce que leur lutte peut devenir contagieuse... Plus que jamais, le combat de ces 595 femmes de ménage héroïques est le nôtre. Ne les laissons pas seules. Elles se battent pour nous, battons-nous pour elles. Organisons la solidarité européenne et mondiale !

COMMUNIQUÉS

7 - Jusqu'où les renoncements sur les droits des femmes ? - Collectif Droits des Femmes

ABCD de l'égalité aux orties, PMA pour toutes les femmes, promesse de campagne, au cimetière, articles de la loi famille inspirés des masculinistes, proposition de loi sur la prostitution non inscrite à l'ordre du jour du Sénat, non recours de la décision de la Cour Européenne des droits de l'homme sur la GPA. What else ? Pourquoi une telle accumulation d'attaques contre les droits des femmes ? Sont-ils si dérangeants ? On peine à comprendre quels bénéfices politiques entend tirer le gouvernement contre de tels renoncements. Calmer la Manif pour tous, dont les protagonistes ne voteront de toutes façons jamais pour lui ? Ne plus s'emmêler les pinces dans des débats dit « sociétaux » pour se concentrer sur la résorption du chômage qui comme chacunE sait est une réussite éclatante avec cette politique de l'offre visant à rembourser la dette illégitime ?

Tout ce que le gouvernement va obtenir, en bradant les droits des femmes, est une abstention encore plus massive des électrices et électeurs de gauche.

On nous avait promis un quinquennat sur les droits des femmes, on assiste à l'heure actuelle à des renoncements en série !

Et on ne comprend pas par quel miracle aurait-on un programme encore plus ambitieux que les ABCD, comme le Monde et la Ministre nous en informent aujourd'hui. Enfumage.

Alors gouvernement, sur ton bulletin scolaire on inscrit en cette fin d'année, sans illusions, ressaisissez vous !

Le Collectif National pour les Droits des femmes appelle au rassemblement pour la généralisation des ABCD de l'Égalité, mercredi 2 juillet, 14h30 devant le Ministère de l'Éducation Nationale, 110 rue de Grenelle, 75007, Paris.

8 - Le collectif Abolition2012 demande l'inscription de la loi sur la prostitution à l'ordre du jour du Sénat !

Avec la Sénatrice Brigitte Gonthier-Maurin, Présidente de la Délégation aux droits des femmes, et la Sénatrice Michelle Meunier, Rapporteuse de la Commission spéciale, les 60 associations du collectif Abolition2012 réaffirment que la prostitution constitue une violence et un obstacle à l'égalité entre les femmes et les hommes, dont il faut tirer les conséquences en engageant la responsabilité de l'acheteur d'actes sexuels. En effet, notre société ne peut plus faire comme si l'acheteur d'actes sexuels n'existait pas ! C'est lui le moteur de la violence prostitutionnelle. C'est lui qui paye pour commettre sur autrui des actes sexuels non désirés.

Nos associations constatent que la France démantèle environ 50 réseaux de proxénétisme par an et qu'après chaque démantèlement, un nouveau réseau apparaît, car aucune mesure n'est prise pour décourager la demande ! Nous demandons donc que le 4e pilier de la loi, la responsabilisation des acheteurs, retirée du texte par la Commission, y soit réintégré au cours du processus démocratique.

Le collectif salue par ailleurs le renforcement, par la Commission spéciale du Sénat, de toutes les autres dispositions de la proposition de loi : mesures de prévention, de protection et d'insertion sociale et professionnelle, financées notamment par tous les biens et produits confisqués aux proxénètes, abrogation du délit de racolage, autorisation de séjour, accès au logement, formation des travailleurs sociaux, etc.

Abolition2012 rappelle que l'Europe, à la suite de la France, s'est engagée sur la voie d'une véritable politique abolitionniste, avec le vote de deux résolutions du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, les 26 février 2014 et 8 avril 2014, qui reconnaissent que la responsabilisation de l'acheteur d'actes sexuels, fondée sur le modèle suédois, est l'outil le plus efficace pour lutter contre la traite et la violence prostitutionnelle.

Abolition2012 rappelle enfin que le Gouvernement s'est engagé à faire adopter par le Parlement, avant fin 2014, la proposition de loi relative à la prostitution, qui a d'ores et déjà été adoptée en première lecture par 268 députéEs (deux tiers des suffrages exprimés), lors d'un vote solennel. En conséquence, nous demandons au Gouvernement de respecter le délai qu'il a annoncé et de procéder à l'inscription de la proposition de loi à l'ordre du jour du Sénat.

9 - Prostitution : la commission spéciale du Sénat propose un texte bancal ! A suivre en plénière et à l'Assemblée nationale... - Mouvement du Nid

La Commission spéciale du Sénat a adopté hier une version amendée de la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel. Bancale, la nouvelle version du texte refuse purement et simplement d'aborder la responsabilité des « clients » dans le maintien et le développement de la violence prostitutionnelle. Mais l'adoption du texte en commission ouvre la voie à la suite du processus parlementaire qui devra rétablir la cohérence, et donc l'efficacité, du dispositif global.

Pas d'égalité femmes-hommes sans pénalisation des clients: En retirant temporairement l'interdiction de tout achat d'un acte sexuel, 16 sénateurs contre 14 veulent maintenir l'impunité totale dont bénéficient les clients de la prostitution. « La Commission spéciale n'a pas souhaité remettre en cause le droit des hommes à exploiter la précarité de plus vulnérables pour leur imposer un acte sexuel par l'argent » a rappelé Claire Quidet, porte-parole de l'association. « En refusant une inversion de la charge pénale, les sénateurs privent les personnes prostituées d'un moyen de pression effectif pour faire respecter leurs conditions aux clients qu'elles ne pourront donc pas dénoncer. Cette version temporaire du texte va à rebours d'un mouvement historique de reconnaissance de la prostitution comme violence faite aux femmes et obstacle majeur à l'égalité femmes-hommes. Il est d'ailleurs frappant de noter que, saisis du même texte, le Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (HCEFH) et les Délégations aux droits des femmes du Sénat et de l'Assemblée nationale ont rendu un avis favorable sur la pénalisation de l'achat d'un acte sexuel.

Un vote révélateur : « Les opposants au texte qui dénonçaient initialement une loi globalement inutile, incohérente, ou mal écrite, n'avaient en fait qu'un objectif : s'opposer à la pénalisation des clients. Une fois cet objectif atteint, ils ont finalement convenu que les trois autres piliers du texte étaient indispensables à une amélioration de la protection et de la situation des personnes prostituées » a déclaré Grégoire Théry, Secrétaire général du Mouvement du Nid... En ce sens, il est stupéfiant d'entendre certains d'entre eux toujours appeler à l'abandon pur et simple du texte. Souhaitent-ils vraiment renoncer à toutes les dispositions protectrices qu'ils ont eux-mêmes votées ? »

La porte ouverte à la suite du processus parlementaire : Le renforcement de toutes les autres dispositions (meures de protection et d'accompagnement social, accès au titre de séjour, indemnisation des victimes, abrogation du délit de racolage etc..) rappelle et confirme que la

proposition de loi adoptée à l'Assemblée nationale est un texte progressiste visant à mieux protéger et accompagner les personnes prostituées. Les 268 député-es (contre 138) ayant voté en faveur de la pénalisation des clients devront redonner sa cohérence au texte en seconde lecture à l'Assemblée.

10 - A l'attention des Sénateurs/trices : Prostitution, stop à la banalisation, stop à l'impunité ! - Mouvement du Nid

Alors que le Sénat examine ce mardi 8 juillet en Commission spéciale la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel, le Mouvement du Nid dénonce la violence permanente que constitue la prostitution et appelle à mettre définitivement fin à sa banalisation ainsi qu'à l'impunité de ceux qui exploitent la précarité et la vulnérabilité des plus faibles pour leur imposer un acte sexuel par l'argent. Meurtres, viols, exploitation des personnes migrantes et des mineures, il suffit de revenir sur l'actualité des 15 derniers jours pour prendre conscience de l'extrême violence prostitutionnelle :

- A Clichy-la-Garenne, un "client" tue à coups de couteau une "escort girl" juste après avoir quitté sa femme (03/07/14) ;
- A Torcy, deux adolescentes de 14 et 16 ans contraintes à la prostitution subissent les agressions sexuelles de 40 "clients" (26/06/14) ;
- A Paris, une prostituée chinoise finit par dénoncer les proxénètes qui l'exploitaient et la torturaient (21/06/14) ;
- A Mulhouse, deux CRS sont condamnés pour avoir violé une prostituée roumaine en situation irrégulière (20/06/14).

« Exploitation des femmes migrantes, des jeunes en difficulté ou des personnes précaires, violences sexuelles, voilà les réalités de la prostitution » a rappelé Claire Quidet, porte-parole du Mouvement du Nid. "Contrairement à ce que nous avons trop entendu, la pénalisation des seuls clients ne met pas en danger les personnes prostituées, bien au contraire ! 15 ans après l'entrée en vigueur de sa loi, la Suède ne compte aucun meurtre de personnes prostituées. La France, comme tous ses voisins, en compte plusieurs dizaines sur la même période !".

« Il est urgent de mettre fin à l'impunité de ceux qui imposent un acte sexuel par l'argent en interdisant l'achat d'un acte sexuel, tout en engageant enfin l'Etat aux côtés des victimes » a poursuivi Grégoire Théry, secrétaire général de l'association. « Nous ne tolérerons plus le silence de l'Etat sur ces violences quotidiennes et dénoncerons la responsabilité de ceux qui les cautionnent en banalisant, voire même en justifiant, la prostitution ».

« En inversant pour la première fois la charge pénale des personnes prostituées vers les clients prostituées, la France peut enfin se donner les moyens de mieux protéger les personnes prostituées qui pourront faire respecter leurs « conditions » ou dénoncer les acheteurs abuseurs, et de casser la rentabilité du marché prostitutionnel qui motive l'investissement proxénète » a conclu Jacques Hamon, président du Mouvement du Nid.

11 - Contre sexisme et LGBTphobies ; Pour une école émancipatrice - SUD Education

Pour faire avaler la grosse pilule de l'enterrement en règle des ABCD de l'égalité, Benoît Hamon annonçait un "plan ambitieux". Qu'en est-il ? Rien de nouveau sous le soleil ! Il annonce simplement la "création" de choses déjà existantes ! Un module sur l'égalité fille-garçon existe déjà dans la formation initiale, avec une place très marginale (la masterisation a entraîné une diminution du temps consacré aux enseignements) et un nombre d'heures variable d'une académie à l'autre. En formation continue, seulement une dizaine de stages sont proposés aux enseignant-es. Des outils en ligne existent déjà, sans pallier le manque de formation sur ces questions.

Non, ce projet n'a rien d'ambitieux ! Oui, il s'agit bien d'un recul du gouvernement face aux forces réactionnaires, là où ces enjeux devraient être portés avec détermination ! Plus que jamais... RDV mercredi 2 juillet 14h30 devant le ministère pour faire entendre notre exigence d'une école émancipatrice, luttant contre sexisme et LGBTphobie !

Mercredi 25 juin, à l'appel du Collectif Copie, énième groupuscule réactionnaire, un sit-in a eu lieu devant le rectorat de Créteil, contre « l'idéologie du genre », contre « les interventions extérieures qui interfèrent sur l'éducation privée et familiale », contre « l'instrumentalisation d'outils de communication comme la ligne Azur ». Un contre-rassemblement intersyndical (Sud Education, CGT, FSU + LDH) a été organisé, autour des slogans « Non au sexisme et à l'homophobie - Oui à l'égalité », « Ligne Azur supprimée - Jeunes LGBT en danger ».

Parallèlement, se multiplient les signes de recul de la part du ministère de l'Education Nationale et du gouvernement quant à la lutte contre les stéréotypes sexistes, homophobes et transphobes, donnant toujours un peu plus de gages au lobbying haineux des réactionnaires :

- Le terme « genre » a été soigneusement rayé de tous les textes officiels, et certains ouvrages de littérature jeunesse ont été enlevés des recommandations officielles
- Des rendez-vous avec les associations LGBT ont été annulés (tandis que la Manif pour Tous était reçue sans complexe)
- La campagne d'affichage dans les établissements scolaires relayant vers le dispositif Ligne Azur a été repoussée
- Les ABCD de l'égalité, dispositif pour déconstruire les stéréotypes sexistes et homophobes, sont mis en question et menacés de ne pas être reconduits, sous prétexte de faire de la « médecine douce » sur ces questions (B. Hamon dans l'Express)

Tous ces reculs sont inacceptables, et nourrissent l'avancée des forces réactionnaires. Par ces reculs, ce gouvernement qui se dit progressiste fait le jeu des discriminations :

- Faire disparaître le terme de genre, c'est donner raison aux réactionnaires, alors que ce concept met à jour les inégalités sexistes, permet de les penser, et partant, de les combattre
- Ne pas faire campagne sur la ligne Azur, et marquer sa distance à l'égard des associations LGBT intervenant en milieu scolaire, c'est laisser seul-es face à l'homophobie tou-tes les jeunes collégien-nes et lycéen-nes LGBT et prendre le risque de voir encore croître le nombre de suicides au sein d'une population beaucoup plus touchée que d'autres jeunes par cette dramatique extrémité
- Ne pas reconduire et étendre les ABCD de l'égalité, ne pas donner les moyens aux enseignant-es de se former pour déjouer les stéréotypes sexistes et homophobes, c'est entériner la perpétuation de ces stéréotypes, et avec eux discriminations et inégalités qui leur sont liées.

Pour ne pas laisser le terrain aux réactionnaires et cautionner les reculs du gouvernement...

Pour faire entendre notre exigence d'une école luttant contre le sexisme et les LGBTphobies...

12 - Une première manifestation réussie des femmes sans voile d'Aubervilliers - Annie Sugier, Ligue du Droit International des Femmes

Ce 10 juillet, en plein centre de Paris, à la Fontaine des Innocents, sous un ciel lourd et gris, les femmes du collectif d'Aubervilliers sont arrivées, les bras chargés de panneaux, de bouquets de marguerites. Bravant le regard étonné des jeunes qui déambulaient dans le coin, elles ont tendu une corde entre deux arbres et accroché les panneaux sur lesquels elles avaient inscrits des slogans dénonçant le sens symbolique du voile, le sexisme qu'il véhicule, et exprimant leur volonté de se battre contre le patriarcat et pour l'égalité. Puis, toujours entre ces deux arbres, elles ont tendu la banderole que nous avons fait réaliser sur laquelle était inscrit : « 10 juillet, journée mondiale sans voile », signé « femmes sans voile d'Aubervilliers », et illustré d'un visage de femme voilée, barrée et d'un visage de femme non voilée, les cheveux au vent.

Tandis qu'elles déployaient leur matériel dans la bonne humeur, en attendant l'arrivée des participant-es à l'événement, des petits groupes ont commencé à se former, en quête d'explications. Certain-es stupéfait-es de l'initiative: «c'est très bien! Vous avez raison!». Deux jeunes filles, pourtant non voilées, ont par contre interpellé les organisatrices, refusant manifestement d'admettre la signification du voile. Et puis, il y a eu aussi pendant un bob moment un débat assez houleux avec un groupe de jeunes gens, à l'évidence venus des cités, qui ont commencé argumenter sur la question du voile, oubliant que ce ne sont pas eux qui le portent!

Enfin, les prises de parole ont pu commencer devant un auditoire très attentif de 100 à 150 personnes, composé de nombreuses responsables d'associations signataires de l'appel des femmes sans voile d'Aubervilliers. Se sont exprimées Nadia B et Nadia O du collectif des femmes sans voile d'Aubervilliers, Mimouna, pour l'association Africa, Soad Baba Aïssa pour AMEL et Amina Shabou pour Femmes Migrantes Debout. Elles ont expliqué le sens de l'action, le sentiment d'abandon de la part des pouvoirs publics et des politiques, et le cadre dans lequel cette action se situait. Sont intervenues également la sociologue Chalhla Chafiq, qui a dit sa joie en prenant connaissance du mouvement lancé par les femmes d'Aubervilliers, et Jami Nedai, réfugiée iranienne, cinéaste, qui a rappelé la manifestation en mars 1979 à Téhéran des féministes iraniennes pour s'opposer à l'obligation faite aux femmes en Iran de porter le tchador. Laure Caille de l'association Égale et Libres Mariannes, a donné la liste des associations qui ont apporté leur appui à l'action des femmes sans voile d'Aubervilliers. Pour conclure les organisatrices ont promis qu'il ne s'agissait que d'un début, sous les applaudissements de l'auditoire.

13 - Le Droit à l'IVG exclu de la nouvelle loi sur le développement et la solidarité internationale ! - Médecins du Monde

L'Assemblée Nationale vient d'adopter ce jeudi le projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI). S'il faut saluer l'adoption de cette loi qui permet enfin au Parlement d'exercer un contrôle sur les interventions françaises dans le domaine de l'aide publique au développement, Médecins du Monde, Le Planning Familial et Equilibre et Population tiennent en revanche à exprimer leur profonde inquiétude face aux choix des parlementaires de passer sous silence la question du droit à l'IVG. « Nous sommes particulièrement préoccupés de constater qu'à deux reprises, tant à l'Assemblée qu'au Sénat, la représentation nationale a jugé préférable de rejeter un amendement proposant d'intégrer une référence explicite à la nécessité de promouvoir le droit à l'avortement sécurisé » soulignent les trois associations.

Elles regrettent vivement ce refus qui s'inscrit à contre-courant des objectifs même de la loi. La promotion de l'autonomisation des femmes et la lutte contre les inégalités de genre figurent parmi les deux priorités transversales de la loi. A ce titre, il aurait été pleinement justifié qu'il soit fait mention du droit à l'IVG.

La ministre des Droits des femmes, Mme Vallaud-Belkacem a elle-même prononcé un discours aux Nations Unies en mars 2014 dans lequel elle rappelait à la communauté internationale la détermination de la France à ne pas « accepter comme une fatalité les 50 000 femmes qui meurent chaque année des suites d'un avortement à risque et les millions d'autres mutilées à jamais pour n'avoir pas eu d'autre choix que de subir cet acte dans des conditions épouvantables ». Une politique d'aide au développement, qui se veut responsable et solidaire, ne peut faire l'impasse sur cette réalité!

Les associations déplorent par ailleurs que « face aux récentes initiatives des mouvements anti-choix qui cherchent à obtenir l'arrêt de l'aide européenne en faveur de l'accès à l'avortement (cf

l'initiative « one of us »), la France n'ait pas saisi l'occasion du vote de la LOP pour, au contraire, réaffirmer sans ambiguïté sa volonté politique d'agir à l'international en faveur du droit à l'IVG sécurisée ».

TEXTES

14 - Najat Vallaud-Belkacem pour la pénalisation du client de la prostitution - Willy Le Devin - libération.fr

Ministre des Droits des femmes depuis l'élection de François Hollande en mai 2012, Najat Vallaud-Belkacem s'est affirmée au fil des mois comme une voix singulière du gouvernement. Féministe, symbole d'une classe politique rajeunie, à 36 ans elle milite de longue date pour l'introduction d'une mesure pénalisant les clients de prostitué-es. Depuis avril, et le remplacement de Jean-Marc Ayrault par Manuel Valls à Matignon, son action apparaît plus brouillée. L'ancien pensionnaire de Beauvau l'a installée au sein d'un ministère «Shiva», rassemblant de façon hasardeuse les Droits des femmes, la politique de la Ville, la Jeunesse et les Sports. Un dédale dans lequel elle peine à trouver sa place.

Comment réagissez-vous à la suppression par la commission spéciale du Sénat de l'article 16 instaurant la pénalisation des clients de prostituées ? : D'abord, je me félicite que le Parlement progresse sur cette proposition de loi : depuis son adoption à l'Assemblée nationale en décembre, ce texte a fait l'objet d'un travail ininterrompu dans le cadre de la commission spéciale mise en place au Sénat. Pour les personnes prostituées, être ainsi l'objet de l'intérêt et de l'attention des parlementaires qui ont multiplié les auditions et les réflexions, c'est une très bonne chose. Longtemps, c'est resté un sujet tabou, emprisonné dans le silence et la fatalité. La commission spéciale a donc adopté ce texte, ce qui est une bonne nouvelle, même si elle l'a amputé d'un de ses quatre piliers, à savoir la responsabilisation des clients.

Honnêtement ce n'est pas vraiment une surprise. D'abord, vous savez bien que le Sénat est une Chambre où les majorités s'obtiennent difficilement, quel que soit le texte. Ensuite, la disposition en question faisait débat et les votes se sont partagés. Pour ce qui me concerne, je continue à penser qu'elle est indispensable à la cohérence du texte.

La pénalisation des clients semble pourtant unanimement désavouée par les acteurs de terrain ? : C'est faux ! Les 60 associations de terrain regroupées dans le collectif Abolition 2012 l'appellent bien au contraire toutes de leurs vœux. Elles qui vivent de près la misère et la violence du système prostitutionnel savent qu'on ne le combattra jamais véritablement tant qu'on laissera complaisamment se développer la demande qui alimente le système. Et tous les pays qui ont adopté ce type de législation voient de fait l'activité prostitutionnelle (y compris sur Internet) baisser considérablement. Ce n'est pas par hasard si, après la Suède, la Norvège, l'Islande ou plus récemment le Canada ont décidé de s'engager dans cette voie.

Là-dessus tout le monde est d'accord, mais que répondez-vous aux policiers, aux acteurs médico-sociaux qui parlent d'un risque accru de précarisation des prostituées ? : Que, jusqu'ici, avec le délit de racolage toujours existant, ce sont les personnes prostituées elles-mêmes qui sont criminalisées, et que c'est plutôt là que se situe le risque d'éloignement et de vulnérabilisation des personnes. Le texte prévoit au contraire qu'elles soient décriminalisées et protégées parce que considérées non plus comme coupables mais comme victimes de la prostitution. Il leur ouvre un droit à être accompagnées par la puissance publique pour sortir de la prostitution avec une autre alternative que la précarité : des solutions de séjour, de logement, d'accès aux soins, d'insertion par l'emploi, avec un fonds dédié pour financer tout ce dispositif. Croit-on vraiment que c'est en offrant enfin cette sécurisation et cette alternative aux personnes prostituées qu'on va les insécuriser ? Ceux qu'on dissuade, en revanche, ce sont les clients, mais c'est

précisément l'idée. Et d'ailleurs, vous aurez noté que ça marche : depuis quelques mois, la simple perspective de cette mesure, déjà anticipée, a provoqué une réduction du nombre d'achats d'actes sexuels.

Mais même certains défenseurs de la pénalisation parlent d'une mesure plus symbolique qu'efficace ! : D'abord, le symbole, en soi, c'est important : que la loi adresse, en particulier aux jeunes générations, le message qu'exploiter le corps des autres (en l'occurrence le corps des femmes dans l'immense majorité) n'est pas une bonne chose, c'est loin d'être anodin ou inutile. Ensuite, non, ce n'est pas que «symbolique», bien au contraire. Responsabiliser les clients, c'est donner enfin une chance à notre arsenal législatif de lutte contre la prostitution, d'être enfin efficace.

Vous savez, cette idée n'est pas sortie comme ça d'un chapeau. Elle fait son chemin depuis 2011 et le travail réalisé à l'époque par les députés Danielle Bousquet (PS) et Guy Geoffroy (UMP). Leurs conclusions, adoptées en décembre 2011 par l'Assemblée nationale à l'unanimité, sont les mêmes que celles auxquelles ont abouti ces derniers mois le Conseil de l'Europe ou le Parlement européen, qui ont tous deux voté des résolutions enjoignant les Etats membres de l'Union européenne à se doter de mesures de responsabilisation des clients pour faire reculer la prostitution. Face au fléau de la traite des êtres humains qui n'a cessé de se multiplier et de se jouer des frontières, la répression du proxénétisme seul ne suffit plus. Ceux qui, par leur demande, permettent à un système d'exploitation de se perpétuer doivent être mis face à leurs responsabilités.

15 - Interview de Marie Jo Bonnet à propos de PMA et GPA

Figarovox : Militante historique de la cause féministe, fondatrice des «gouines rouges», vous vous êtes démarquée du mouvement LGBT en vous opposant au mariage pour tous. Vous avez co-signé un appel - avec Jacques Delors, Sylviane Agacinzki et Lionel Jospin notamment - dans Libération pour que le Président de la République interdise les mères porteuses. Pourquoi êtes-vous opposée à la GPA ?

Marie-Josèphe Bonnet: Plusieurs raisons font que je m'oppose aux contrats de mère porteuse. D'abord parce qu'il s'agit d'une exploitation du corps de la femme par des hommes ou des couples aisés. Ces contrats étendent de manière presque illimitée le domaine du marché. Tout s'achète, tout se vend, y compris le pouvoir procréateur des femmes. Ce qui était un acte gratuit devient un acte marchand. C'est le retour de la lutte des classes dans le domaine de la procréation. C'est donc une instrumentalisation des femmes qui mène à la négation des mères. La CEDH a ainsi condamné la France pour avoir refusé d'inscrire le père biologique d'un enfant issu d'une mère porteuse sur l'état civil, mais pas pour avoir ignoré sa mère biologique, qui n'existe donc pas. Il s'agit donc d'un retour à la «lignée spermatique» caractéristique d'une société patriarcale, où la reconnaissance symbolique est donnée par le père, la mère étant niée.

Que répondez-vous à des féministes comme Elisabeth Badinter qui affirme la possibilité d'une GPA éthique ? : Vouloir introduire l'éthique dans le marché de la procréation est une illusion. Aujourd'hui, on estime ce marché à 3 milliards de dollars par an. Les femmes qui acceptent de se prêter à ce «commerce équitable» sont des pauvres, originaires de l'Inde, ou de pays de l'Est, et même de France comme l'ont révélé quelques affaires l'année dernière.

De plus, comment peut-on parler d'éthique quand il s'agit de promouvoir l'abandon d'un enfant par sa mère! Car rappelons le, le principe des contrats de mère porteuse repose sur l'abandon d'un enfant par sa mère, qui l'a porté, nourri et eu des échanges vitaux avec lui pendant 9 mois.

Vous allez plus loin que la simple condamnation de la marchandisation du corps des femmes, et dénoncez également la PMA, qui est pourtant une revendication essentiellement lesbienne.

Pourquoi ? : Je m'oppose à la fois à la médicalisation de la procréation (non justifiée dès lors que les lesbiennes ne sont pas stériles) et à l'occultation de l'origine paternelle de l'enfant. Je ne crois pas qu'un enfant soit mieux élevé par un couple hétéro qu'un couple homo. Là n'est pas la question. L'important est que l'enfant ait accès à sa double filiation. La filiation monosexuée n'existe pas, c'est un fantasme. De plus, on ne connaît pas les conséquences de ces choix procréatifs nouveaux. Certaines études nous disent que les enfants de couples homosexuels vivent très bien, que c'est merveilleux, mais la vérité c'est qu'on manque de recul pour mesurer quels risques on prend en acceptant la médicalisation sans limite de la procréation.

Plus généralement je suis contre l'expérimentation sur l'humain. Et l'aspect «bio-technique», consumériste de la PMA (un enfant sur commande, fabriqué en laboratoire) m'effraie. Si les lesbiennes veulent des enfants, elles peuvent très bien se débrouiller sans aller dans en clinique! Je suis effarée par le caractère injonctif de certaines revendications, comme si le droit devenait le «sésame ouvre-toi» de l'égalité, comme s'il n'y avait pas d'autres moyens, et surtout un lien d'égalité obligatoire entre les contrats de mère porteuses et la PMA. L'enfant n'est pas un droit, et pour cette raison, on ne peut pas appliquer la logique d'égalité entre les sexes.

Vous avez écrit un livre Adieu les rebelles, où vous fustigez le tournant pris par le militantisme LGBT. Que lui reprochez-vous ? : Le militantisme homosexuel est dirigé par un petit groupe politiquement organisé, autoproclamé qui impose ses intérêts, ses désirs et ses choix, en taxant d'«homophobes» tous ceux qui ne sont pas d'accord avec eux. Le débat démocratique a été pris en otage par ce groupe, que certains qualifient «d'homocrates», à l'intérieur même du mouvement LGBT où on ne peut plus discuter des modalités de reconnaissance de l'homosexualité, des stratégies à développer, des contre-pouvoirs culturels. Les rapports de pouvoir à l'intérieur même du mouvement ont changé: les revendications féministes ne peuvent plus s'y faire entendre car malheureusement, le mouvement homosexuel ne s'intéresse plus vraiment à l'égalité hommes-femmes. Il est devenu impossible de militer ensemble, hommes et femmes, gays et lesbiennes, car nous n'avons plus les mêmes objectifs et priorités. Le féminisme et la cause gay, jadis unis dans un même combat pour la liberté, sont aujourd'hui deux causes divergentes. Ainsi la Coordination lesbienne a quitté l'inter-LGBT de Paris à cause de ses positions favorables au marché et la prostitution, des positions contraires aux fondamentaux féministes.

Vous dénoncez la mainmise des «gays» sur le mouvement homosexuel, qui lui auraient imposé un tournant consumériste et bourgeois...: C'est effectivement le constat que je suis obligée de dresser. La cause homosexuelle est gagnée par une sorte d'idéal néolibéral qui l'amène à tourner le dos à l'idéal de changement social des années 1970.

Les principaux leaders de la cause gay se sont coupés de la contre culture émancipatrice. Décimée par l'hécatombe du sida dans les années 1990, la communauté homosexuelle a perdu ses esprits les plus vifs, les plus subversifs, les plus critiques (je pense bien sûr à Guy Hocquenghem). La subversion homosexuelle qui s'exprimait dans une contre-culture originale à travers la danse, la littérature, s'est transformée aujourd'hui dans une revendication petite bourgeoise d'un droit au mariage et à la famille qui pousse à devenir «comme tout le monde». Autrement dit à rentrer dans le modèle dominant.

La revendication d'un droit à l'enfant en est-elle une conséquence ? : La revendication d'un «droit à l'enfant» est en effet une conséquence de cette domination masculine à l'intérieur du mouvement homosexuel. Les femmes peuvent toujours avoir des enfants. Les hommes en revanche doivent passer par les femmes: ils veulent aujourd'hui à la fois avoir des enfants et se passer des femmes, ils ont pour cela besoin que la loi les autorise à «fabriquer» des enfants.

En réalité, c'est la reconnaissance de l'homosexualité dans sa spécificité qui est niée, puisqu'il s'agit désormais pour les homosexuels de rentrer dans le rang (hétérosexuel). L'impossibilité

d'avoir des enfants est une limitation intrinsèque qu'il faut accepter. Ce qui n'a jamais empêché des homosexuels d'en avoir. Ce qui change aujourd'hui, c'est l'alliance avec les biotechnologies qui rend possible des choses impensables avant. Nous devons avoir un débat de fond sur le type de société que nous voulons mettre en place.

Certes, mais vous-même, à la suite du mouvement de mai 1968, avez emboîté le pas à l'idéologie du désir, au «jouir sans entraves»: dès lors, ne récoltez-vous pas ce que vous avez semé, à savoir la revendication illimitée de «droits à» ? : Je crois qu'il y a une différence entre ce que vous appelez «idéologie du désir» et les «droits à» qui s'appuie sur un égalitarisme mal compris. Le désir, l'amour sont libres, et échappent à la volonté. Le «projet parental» la «volonté de devenir parent» risque de promouvoir une forme d'appropriation de l'enfant où la volonté (de puissance?) prend le place du désir qui doit rester une énigme échappant à la surenchère juridique. Et puis, est-ce que désirer une personne de son sexe revient à désirer faire un enfant avec elle ?

Vous fustigez dans votre livre la «normalisation» des homosexuels, qui ont abandonné la subversion pour se jeter dans les bras du conformisme petit-bourgeois. Ne fantasmez-vous pas une homosexualité marginale qui serait forcément subversive? Les homosexuels n'ont-ils pas le droit aussi à la banalité ? : L'homosexualité est différente. Désirer son propre sexe à un sens, une histoire, un but. Nier cette différence, c'est nier la spécificité même de l'homosexualité. Si on ne comprend pas ça, on ne peut pas comprendre pourquoi elle a été autant stigmatisée dans l'histoire.

Certes, mais quand vous vous battiez dans les années 1970, c'était pour la reconnaissance d'une certaine «normalité» de l'homosexualité, et notamment contre sa pénalisation et sa pathologisation... : Nous nous battions pour la liberté, pas pour une pseudo égalité juridique. Nous nous battions pour être libres d'être homosexuels et contre cette «normalité» que l'on dressait devant nous comme un objet de désir, contre ce «droit à l'indifférence» qui est un piège. Pour que l'on respecte les divers modes de vie. Nous nous pensions comme un contre-pouvoir, par rapport à une norme dominante, qui, de toute façon, existe de facto. Nous ne voulions pas devenir nous-même la norme!

La lutte contre l'essentialisme se transforme-t-elle aujourd'hui en indifférenciation des sexes ? : Une des dérives du néo-féminisme est d'espérer dépasser l'inégalité des sexes par l'indifférenciation. Aujourd'hui, pour être égales aux hommes, il ne faut plus être femme. L'identité est composée de différentes données qui fait de nous des êtres à la fois semblables et différents. On a dans le mouvement LGBT contemporain un déni du corps et de sa réalité biologique qui sont étonnants. L'idée que toute différence serait une domination construite, alors qu'il existe indéniablement un «reçu» un donné à la naissance. Le mouvement «queer» importé des Etats-Unis imagine que nous sommes des sujets sans structure ni identité, capables de passer d'un sexe à l'autre. La personne ne se définit pas uniquement par le «social», par les «stéréotypes sociaux», mais par des choses beaucoup plus profondes et multiples, un inconscient, une psychologie, une liberté de contester les conditionnements sociaux et d'assumer ce que l'on est. Le communautarisme LGBT réduit le sujet à une seule dimension: sa sexualité, et en fait une essence.

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES...

16 - Projection-débat du film "Yo decido" - Paris - 22 juillet

Le projet de loi anti-avortement du gouvernement espagnol devrait être présenté avant la fin de l'été. Dans la rue, la mobilisation ne faiblit pas, bien au contraire ! Un collectif d'associations féministes espagnoles débute une tournée dans plusieurs villes européennes pour présenter son

film : Yo decido - El tren de la libertad (Je décide - Le train de la liberté). Une projection est prévue à Paris le mardi 22 juillet 2014.

Ce documentaire collectif et engagé revient sur les grandes actions contre le projet de loi du Ministre Ruiz-Gallardón, en Espagne et ailleurs. L'occasion de revivre les manifestations du 1er février, qui avaient réuni des dizaines de milliers de femmes et d'hommes à travers l'Europe !

La projection, une première en France, sera suivie d'un débat et d'un pot en présence de Chus Gutiérrez et Laura Del Sol, deux des 80 réalisatrices du film. Venez nombreux/euses assister à la projection, discuter des futures pistes d'action et soutenir cette initiative pour les droits des femmes !

Mardi 22 juillet au Cinéma Chaplin St Lambert

LIVRES, CINÉMA, THÉÂTRE, TÉLÉVISION...

17 - Livre : *L'anatomie politique 2, Usage, dérégulation et résilience des femmes* - Nicole-Claude Mathieu

Nicole-Claude Mathieu (1937-2014) est une des théoriciennes les plus importantes du féminisme français. Ses travaux d'anthropologie ont contribué à fonder et continuent aujourd'hui d'irriguer les théories du genre et des rapports sociaux de sexe.

Poursuivant depuis 1970 des recherches sur la catégorisation sociale des sexes, elle en a démontré l'omniprésence : toutes les sociétés élaborent une grammaire sexuelle.

Cet ouvrage permet de mieux comprendre les enjeux d'un des courants de pensée critique les plus riches de la période contemporaine : le féminisme matérialiste. Ce recueil présente essentiellement ses travaux les plus récents, et sera précieux pour celles et ceux qui s'intéressent aux épistémologies féministes, à leur genèse et à leur évolution. Ces textes vivants, aiguisés, parfois impertinents, forgent des outils d'intervention dans certains débats majeurs qui traversent la société française : le port du voile, l'excision, l'exception culturelle, la «théorie du genre»...

L'Anatomie politique ? (Usage, dérégulation et résilience des femmes constitue le prolongement du classique qu'est devenu *L'Anatomie politique (Catégorisations et idéologies du sexe)*, réédité en 2013. Ce recueil avait fait connaître à l'échelle internationale les travaux de Nicole Claude Mathieu qui, dès 1971, faisait sortir les catégories de sexe du naturalisme et, quelques années plus tard, cofondait la revue *Questions féministes*.

La Dispute, Le genre du monde, Paris 2014, 386 pages, 26 euros

18 - Film : « On a grèvé » - Réalisateur Denis Gheerbrant

Elles s'appellent Oulimata, Mariam, Géraldine, Fatoumata... elles sont une quinzaine de femmes de chambres et pendant un mois elles vont affronter le deuxième groupe hôtelier d'Europe. Elles n'acceptent plus le salaire à la chambre, les heures données au patron, le mal de dos qui les casse et le mépris dans lequel elles sont tenues.

"On a grèvé", c'est la rencontre entre leur force et une stratégie syndicale pertinente. C'est le récit d'une première fois, un jaillissement de chants et de danses qui renouent avec une culture séculaire de résistance.

Sortie du film le 10 septembre 2014

Coordination Française Marche Mondiale des Femmes, 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris ;
Tel : 0144621204 ou 06 80 63 95 25, mail : marchfem@rezisti.org ; site : <http://www.mmf-France>